

**DELIBERATION N° 2026-36
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2026

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte SURELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Elisabeth GATARD, M. Anthony PAUCHARD, Mme Elodie CAILLARD, Mme Anaïs SCHAUFFLER

Absents excusés : Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
M. Sébastien DAVOINE donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO
M. Eric LAFFOND donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte TRIPON



Objet : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir notamment les espaces verts ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 semaines allant du 27 juillet 2026 au 14 Août 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent mais plus particulièrement pour les espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les Nancy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Brigitte TRIPON



La Maire,
Bénédicte SURELLE

